



Conflit entre terrassier et consommateur

Par **Stef7473**, le **13/01/2017 à 13:14**

Bonjour,
Nous avons fait appel à un terrassier qui a fait un travail dont j'ai payer la somme due au travail
Me fait facture par la suite une facture de pelle de brise roche sans me demander mon avis me faire signé un devis et aie autre facture pour la suite du chantier non réalisé à ce jour!
Je lui envoie une lettre avec accusé de réception en lui marquant que j'ai payer ce qu'il avait fait mais ertainement pas la suite et que j'arrêté avec cette personne bien evidemment il n'a pas récupéré la lettre avec accusé aujourd'hui il fait appel à un huissier pour une sommation j'appelle l'huissier pour lui donner mon point de vue on me réponds qu'il n'y a rien dans le dossier et donc pas d'huissier qui gère ce dossier je prends donc l'initiative de faire une lettre à l'huissier et a les secrétaire juridique me répondent alors que cela ne sert à rien la lettre et que celle ci va aller directement au archives que je dois régler l'argent ou voir avec le terrassier bien sûr je ne veux pas lui payer quelque chose que je ne dois pas
Que puis je faire d'autre pour régler ce conflit?

Par **morobar**, le **13/01/2017 à 17:00**

Bonjour,
Votre exposé est difficile à suivre.
[citation]sans me demander mon avis me faire signé un devis [/citation]
[citation]Il s'agit donc d'une autre prestation.[/citation]
[citation]j'appelle l'huissier pour lui donner mon point de vue [/citation]
[citation]etrn[citation] rien dans le dossier et donc pas d'huissier qui gère ce dossier[/citation]
[citation]Si vous avez reçu sommation, c'est bien que l'huissier est saisi d'une procédure de recouvrement.[/citation]
[citation]Que puis je faire d'autre pour régler ce conflit[/citation]
[citation]A ce stade soit vous payez soit vous laissez venir votre terrassier en recouvrement judiciaire.

Par **Stef7473**, le **13/01/2017 à 17:06**

Merci pour votre réponse c'est difficile à expliquer!!
Pour l'huissier lorsque j'ai demandé à rencontrer l'huissier qui s'occupe de ce dossier ont m'a répondu je ne peux vous passer personnes car c'est à voir directement avec le terrassier!!!
Il n'y a rien aucun élément dans le dossier!!

Par **morobar**, le **13/01/2017 à 17:20**

Bonsoir,
lorsque j'ai demandé à rencontrer l'huissier qui s'occupe de ce dossier ont m'a répondu je ne peux vous passer personnes
Là je comprends mieux.
L'huissier n'est pas compétent pour traiter la controverse et c'est donc, pour lui, une perte de temps que de vous écouter.
Il aurait pu décider le contraire si la "secrétaire juridique" l'avait voulu.
Il n'y a rien aucun élément dans le dossier!!
Mais si.
Il y a une facture et une sommation

Par **Stef7473**, le **13/01/2017 à 17:24**

Merci pour votre réponse c'est difficile à expliquer!!
Pour l'huissier lorsque j'ai demandé à rencontrer l'huissier qui s'occupe de ce dossier ont m'a répondu je ne peux vous passer personnes car c'est à voir directement avec le terrassier!!!
Il n'y a rien aucun élément dans le dossier!!

Par **Stef7473**, le **13/01/2017 à 17:24**

Merci pour votre réponse c'est difficile à expliquer!!
Pour l'huissier lorsque j'ai demandé à rencontrer l'huissier qui s'occupe de ce dossier ont m'a répondu je ne peux vous passer personnes car c'est à voir directement avec le terrassier!!!
Il n'y a rien aucun élément dans le dossier!!

Par **Stef7473**, le **13/01/2017 à 17:28**

Oui il y a les factures dont je n'ai pas signé de devis!!
Et lorsque j'ai apporté une lettre écrite à donner à l'huissier la secrétaire m'a alors répondu sa ne sert à rien elle va aller aux archives!!
Et je leur ai dit mais prenez la elle m'a dit sa ne sert à rien les archives nous y retournons jamais!!
Si je comprends vos réponses d'ailleurs Merci d'avoir pris le temps d'y répondre je dois donc aller chercher un avocat pour me retourner?
En sachant que j'ai pris un nouveau terrassier qui m'a écrit une déclaration en disant les malfaçons qu'il reprenais et des photos!!!

Par **morobar**, le **13/01/2017 à 17:35**

Attendez plutôt la suite avant de prendre un avocat dont les frais vont vous rester sur les bras.rnD'autant que si la somme en jeu est inférieure à 4000 euro, c'est la juridiction de proximité qui est compétente sans obligation d'avocat.rnIdem pour le tribunal d'instance si la somme en jeu est comprise entre 4 et 10000 euro.

Par **Stef7473**, le **13/01/2017 à 17:41**

Oui il y a les factures dont je n'ai pas signé de devis!!rnEt lorsque j'ai apporté une lettre écrite à donner à l'huissier la secrétaire m'a alors répondu sa ne sert à rien elle va aller aux archives!! Et je leur ai dit mais prenez la elle m'a dit sa ne sert à rien les archives nous y retournons jamais!!rnSi je comprends vos réponses d'ailleurs Merci d'avoir pris le temps d'y répondre je dois donc aller chercher un avocat pour me retourner?rnEn sachant que j'ai pris un nouveau terrassier qui m'a écrit une déclaration en disant les malfaçons qu'il reprenait et des photos!!!

Par **Stef7473**, le **13/01/2017 à 17:47**

Très bien merci le terrassier en question n'a aucun devis de ma part signé de ma main!rnSachant que je lui ai versé une somme de 6001€38(sans facture de prix)à ce jour.rn selon les dires du nouveau terrassier le travail effectué à ce jour est estimé entre 3000€ et 4000€ rnJ'aurais dû me renseigner plus tôt mais il n'a aucune assurance décennale et a un capital de chiffre d'affaire à 1000€ rnJe m'excuse de vous faire perdre votre temps

Par **morobar**, le **13/01/2017 à 17:50**

[citation]Sachant que je lui ai versé une somme de 6001€38(sans facture de prix)à ce jour.
[/citation]rnC'est contradictoire avec votre première intervention.rnCe qu'il faut savoir, est la réalisation des travaux complémentaires prévus dans le devis ultérieur.rnCar il y a une différence entre des travaux mal réalisés, et des travaux non effectués.

Par **Stef7473**, le **13/01/2017 à 18:14**

Oui il y a les factures dont je n'ai pas signé de devis!!rnEt lorsque j'ai apporté une lettre écrite à donner à l'huissier la secrétaire m'a alors répondu sa ne sert à rien elle va aller aux archives!! Et je leur ai dit mais prenez la elle m'a dit sa ne sert à rien les archives nous y retournons jamais!!rnSi je comprends vos réponses d'ailleurs Merci d'avoir pris le temps d'y répondre je dois donc aller chercher un avocat pour me retourner?rnEn sachant que j'ai pris un nouveau terrassier qui m'a écrit une déclaration en disant les malfaçons qu'il reprenait et

des photos!!!